

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE
AMAP « LES PANIERS DE SERAPHINE, de SENLIS »
LE 3 décembre 2016

Participants :

Laure CAMBRESY, Estelle MASMONDET, Pascal LAMBERT, Nathalie COUDIERE-SAULT, Edith CHENEY, Céline JEZEQUEL, Michelle CALMARD, Frédéric GUILLAUME, Marie-Alice MASCLLET, Michèle CLAD, Marie- Hélène CUQUEMELLE, Florence RAQBI, Valérie LE GOAS, Nathalie LIENARD, Anne-Marie WATTELLIER, Mme MATHIAULT, Claire VENISSE.

Excusée :

Manon Lambert, étudiante, intervenant en qualité de WEB MASTER bénévole, pour aider l'AMAP à redynamiser le site des Paniers de Séraphine.

Ont donné pouvoir :

Martine MICHOT, Véronique CASPARY, Nathalie CORNEC, Cédric LECOQ, Clarisse LORIEUX, Florence SCHUBERT, Sophie MARIANI, Laurence MADELEINE, Francine MUSSANO, Christelle PINOT, Claire CHAUVEL, Florence HEIN

Excusés :

Martine MICHOT, Véronique CASPARY, Marilke FLEURY, Claude WATTELLIER, Valérie LAMBERT, Marine LONGA

Producteurs :

Aucun producteur présent

Président de séance : Pascal LAMBERT

Secrétaires de séance : Laure CAMBRESY et Claire VENISSE

La séance débute à 10h.

Pascal Lambert, Président reconduit, de l'AMAP, a remercié Monsieur Bouchardon et Madame Laure Cambrésy, Secrétaire-adjointe pour nous avoir permis d'utiliser leurs locaux professionnels pour délibérer lors de cette assemblée générale, l'amap n'ayant pas obtenu de salle par la mairie de Senlis à cette date du 3 décembre.

1-BILAN FINANCIER de Marine LONGA (Trésorière), énoncé par Estelle Masmondet

Le bilan est clôturé le 30/11/2016 (période du 30/11/2015 au 30/11/2016)

Les dépenses s'élèvent à 991,17 €.

- Evènements : 570,83 €
- FAMAPP + Assurance : 269,00 €
- Déplacements : 41,44 €
- Achat Matériel : 109,90 €

Les recettes s'élèvent à 2296,80 €

- Report 1/12/2015 : 1141,80 €
- Adhésions : 1125 €

L'avoir en banque au 30/11/16 s'élève à 1305,63€

Il est procédé au vote du budget.

Le budget est approuvé et adopté à l'unanimité.

Les remerciements ont été adressés à Marine LONGA, Trésorière depuis 2010, qui a assuré cette fonction de façon exemplaire. Estelle MASMONDET a présenté sa candidature pour lui succéder.

2- RAPPORT MORAL par Pascal LAMBERT (Président)

Voici les grands points à retenir pour l'année 2016

LE CHANGEMENT DE LOCAL

Durant l'été 2016, la mairie nous a informés que nous ne pourrions plus disposer de la salle municipale de Villevert à partir de septembre, car la municipalité semble avoir des projets sur ce terrain (et pour des raisons de sécurité également, du fait de la vétusté des bâtiments attenants). Le Centre de Rencontres du 9 avenue Clémenceau, notre nouveau local attribué par la mairie, n'est pas idéal :

- L'accès est difficile pour les véhicules des producteurs
- La salle est assez exiguë pour accueillir producteurs et adhérents et disposer les produits.
- La salle n'est pas très sécurisée et nos affaires pourraient potentiellement « disparaître » faute d'une salle fermée à clé
- Le parking est trop petit pour accueillir l'ensemble des véhicules des amapiens (et peuvent générer des conflits avec l'école de musique), ce qui oblige les amapiens à se garer aux alentours avec plus ou moins de facilité

Un barnum acheté pour ces raisons permet d'abriter la distribution de légumes à l'extérieur. Il serait souhaitable que Madame le Maire de Senlis, Madame Pascale Loiseleur vienne nous rendre visite lors d'une distribution afin qu'elle constate nos besoins réels, et puisse nous assurer un local plus adapté d'ici la rentrée 2017.

Il est également envisageable de la rencontrer lors des permanences qui ont lieu en mairie le vendredi matin pour lui exposer nos difficultés.

La mairie nous a promis d'envisager de mettre à notre disposition une des salles de la maison des loisirs, mais nous ne sommes pas sûrs que la configuration des lieux nous soit vraiment favorable (accès de la salle par les producteurs et leur camion, accès par l'extérieur pour éviter de trop salir à l'intérieur, etc...).

Nous pourrions également évoquer la mise à disposition d'autres salles municipales plus adaptées : Centre de rencontres de Bonsecours, ou l'une de l'ensemble « des Trois Arches »...

CONTRAT LEGUMES

-Les caisses en plastique stockées sur le côté de la remise du centre de rencontres, ont disparu pour un tiers, et vont devoir être remplacées. Depuis un panneau comportant la mention : « appartenant à l'AMAP » a été apposé sur place, mais il est nécessaire de bien les ranger en pile pour éviter de donner une impression de « déchets », ni provoquer des remarques des autres utilisateurs des lieux.

- Le nombre de contrats est en forte baisse pour cette nouvelle saison de 4 mois qui démarrerait le 3 décembre. On enregistre 24 paniers, contre 45 pour la saison d'hiver 2015 (certes, les 45

CC ou PL

paniers n'ont pas été souscrits dès le début de la saison, mais le démarrage de la saison était tout de même au-dessus de 35 paniers).

Sur ces 24 contrats, il y a seulement 3 nouveaux adhérents.

Cette baisse est inquiétante pour la situation de Nicolas FRAMERY, notre maraîcher, qui écoule sa production uniquement sur notre AMAP et celle de Montreuil(93).

La plupart des adhérents qui n'ont pas renouvelé leur contrat, soutenait Nicolas depuis le début. Les raisons de cette défection sont multiples (de manière tout à fait « naturelle », il y a toujours un turn-over lié à la mobilité des habitants de notre secteur) mais montre indéniablement une certaine insatisfaction envers les paniers de légumes.

Les personnes présentes à cette assemblée, qui sont dans cette situation, expriment leurs raisons :

- Ils estiment les paniers insuffisamment fournis,
- Certains n'adhèrent pas au choix de considérer les fines herbes (souvent réduites à quelques brins) comme une des 5 variétés de légumes proposées dans le panier.

Pourtant, comme le rappelle Pascal Lambert, on doit considérer que Nicolas a rempli son contrat : en effet, le contrat d'été qui devait se terminer fin septembre, s'est terminé fin novembre afin de fournir aux amapiens la quantité de légumes prévue au contrat (soit l'équivalent de 24 paniers), certes sur un nombre de livraisons beaucoup plus important que prévu (mais finalement c'est Nicolas qui en a été le plus pénalisé car il n'a pas été payé plus !).

Ainsi, Nicolas n'a pas fait appel à la solidarité des amapiens cette année...

Cette situation inédite ne met pas en cause l'existence de notre AMAP, car nous disposons d'autres contrats très appréciés mais pose des questions sur notre rôle auprès de Nicolas et sur la communication que nous devons faire autour des paniers légumes (il est rappelé que dans un certain nombre d'AMAP, le contrat légumes est obligatoire pour accéder aux autres contrats).

Une discussion s'engage sur ce que nous pouvons faire pour améliorer la situation :

- L'exigence des 5 légumes par panier trouve son origine dans la première charte nationale des AMAP, mais la question se pose à nouveau s'il ne serait pas plus judicieux de s'en affranchir d'autant que celle-ci n'apparaît pas dans notre charte morale, ni dans le contrat légumes et n'apparaît même plus dans la nouvelle Charte nationale des AMAP. Toutefois, cette stratégie est dangereuse car le manque de variétés risque d'accentuer encore plus l'impression de « panier insuffisamment fourni » ; le bénéfice attendu est une meilleure stabilité des paniers en se concentrant « sur ce qui marche » ;
- Anne-Marie Wattellier, nouvelle référente légumes, propose de faire une enquête par mail auprès des adhérents n'ayant pas repris de panier légumes pour comprendre les raisons de cette défection et ainsi proposer des solutions adaptées : il est proposé de faire l'enquête sur l'ensemble des amapiens ayant eu un panier en 2016, y compris ceux ayant repris un contrat ;
- Il faut rechercher de nouveaux adhérents, même si cela ne peut être la seule réponse (sinon, nous ne faisons que fabriquer des déçus du système AMAP) : il est donc proposé de s'inscrire au salon du jardin qui aura lieu en Avril pour prendre de nouvelles adhésions ;
- Il nous faut mieux communiquer sur le travail de Nicolas, et sur le rôle d'une AMAP (soutien d'une agriculture paysanne de proximité, basé sur l'acceptation d'un panier composé de légumes biologiques locaux de saison, en fonction des récoltes)

Nous regrettons l'absence de Nicolas pour pouvoir réfléchir ensemble aux solutions à trouver (NB : Nicolas est bien venu vers 11h30 comme convenu mais n'a pas trouvé le lieu de la réunion, l'affiche indiquant l'entrée discrète de l'atelier étant tombée sous une voiture), ainsi que le peu d'amapiens hors conseil d'administration présents malgré les nombreuses relances.

CONTRAT POMMES DE TERRE

Un contrat avait déjà été proposé précédemment de façon ponctuelle avec des producteurs Bio de Ver-sur-Launette.

Il s'agit maintenant de proposer un contrat régulier, probablement mensuel. La question se pose sur le choix du producteur : Nicolas Framery notre maraîcher ou un nouveau producteur dédié seulement à ce contrat.

Il paraît convenable de laisser la priorité à Nicolas, mais sera-t-il en mesure de fournir ce contrat ?

Nicolas est intéressé, toutefois sa décision dépendra du nombre de paniers également. Certains adhérents présents ont évoqué un doute, quant au fait qu'il puisse nous fournir ce produit s'il n'arrivait pas dans un premier temps à remplir les paniers avec les autres variétés de légumes. Nicolas pense pouvoir fournir un certain nombre de paniers pommes-de-terre.

CONTRAT VIANDE D'AGNEAU BIO

Ce contrat a débuté cette année, et ne propose que quelques livraisons par an, selon le nombre d'agneaux disponibles.

Il propose des caissettes d'un demi-agneau (10 kg maxi) ou d'un agneau entier (20 kg maxi) à 15€/kg, fourni en gigot et autres pièces de viande sous vide.

Les adhérents ayant contracté sont satisfaits de la qualité et du conditionnement sous vide.

Une nouvelle distribution est proposée le 15 décembre 2016.

CHIFFRE D'AFFAIRE DES PRODUCTEURS GENERE PAR L'AMAP

Pour l'année 2016, nous pouvons faire l'estimation du chiffre d'affaire généré par les différents contrats (il ne s'agit pas de bénéfices nets, mais des volumes financiers générés par les contrats) :

Le contrat légumes : de 11000 €

Le contrat pain : de 5000 €

Le contrat œufs : de 2890€

Le contrat viande de bœuf : autour de 1500 €

Le contrat produits laitiers : de 4044.28 €

Le contrat miel : de 1700 €

Le contrat pommes : de 4028€ (d'août 2015 à juin 2016)

Le contrat cidres et jus de fruits : de 2933.50 €

Le contrat poulets : de 9114.20 €

Contrat tisanes, macérât, huiles essentielles : de 450 €

Contrat huile de cameline, lentilles, rhubarbe : de 1100 €.

Soit un total proche de 45 000 €.

Afin de connaître plus précisément ce chiffre d'affaire généré, il est demandé aux référents de bien noter sur le tableau des adhérents le montant total du contrat souscrit... ce tableau sera prochainement amélioré afin de pouvoir conserver les chiffres de la première saison et ainsi avoir une estimation fine sur l'année complète lors de l'AG (et pas seulement sur la dernière saison).

PERMANENCES

Grâce au travail de Manon et de Pascal (mise en place d'un tableau d'inscription en ligne) et surtout d'Edith CHENEY qui assure l'animation, la gestion des permanences s'est grandement améliorée.

De plus, le changement de salle a permis de supprimer la problématique des clefs et rend plus simple la gestion des permanences.

Les permanences des distributions débutent à 18h00 pour le remplissage des paniers et des tables à installer : l'essentiel du travail se fait dans la première demie heure, il convient d'être à l'heure (à 18h00) pour participer pleinement à cette tâche.

Il est rappelé que tous les amapiens devraient apporter leur contribution aux permanences et ne pas être simplement des « consommateurs », afin que les autres ne soient pas obligés de l'assurer plus souvent que leur tour (les « emplois du temps très chargés » des uns et des autres ne sont pas une exception : tout le monde est très occupé, mais chacun doit dégager au moins deux soirées par an pour assurer ces permanences obligatoires).

Le code couleur du tableau des permanences n'est pas un moyen répressif, il a seulement une visée informative et permet à Edith Cheney d'identifier rapidement les personnes à solliciter en priorité en cas d'absence de personnes pour les permanences.

En effet, Edith envoie systématiquement un mail à ceux qui n'ont jamais, ou peu, participé à la distribution, pour les inciter à adhérer pleinement en respectant l'engagement signé par tous à cette charte solidaire.

En cas de non-respect de cette clause de la Charte, l'éviction des adhérents concernés pourrait être envisagée à terme.

L'AMAP n'est pas une centrale d'achat dont le seul objectif est de proposer des produits « pas chers », c'est un engagement citoyen pour un autre modèle économique privilégiant l'économie locale et la solidarité avec les producteurs... cette association n'est viable que si chacun y fait sa part, sans toujours se reposer sur les mêmes personnes.

CHANGEMENT ADRESSE POSTALE DE L'ASSOCIATION

Claire Venisse ayant d'autres obligations avec des absences répétées dans l'année, Valérie Le Goas, membre du conseil d'administration de l'Amap, propose de réceptionner le courrier à son domicile senlisien (puisque l'association doit rester senlisienne).

L'adresse postale devient donc : 6 Avenue de Beauval, 60300 Senlis.

Le siège de l'association ne change pas : 3 Square de la Biguë, 60300 Senlis.

L'information sera transmise à la FAMAPP et à la mairie de Senlis (service du CCAS et service Communication).

AMELIORATION DU SITE WEB

Pascal LAMBERT rappelle que le site s'est nettement amélioré en 2016 grâce au travail de Manon Lambert, avec des modifications pour améliorer nos échanges et obtenir de façon plus visuelle toutes les informations sur les contrats, l'agenda etc.

Grâce au travail considérable de Manon, deux nouvelles pages ont vu leur apparition dernièrement :

- un formulaire de contact qui permet aux amapiens de joindre directement les référents sans avoir connaissance de leur email ;
- une page de présentation des produits de l'AMAP (actuellement, on y trouve les légumes uniquement mais on pourrait y trouver également tous les autres contrats).
- Par ailleurs, Manon a mis en place un outil de publication de nos emails d'information directement en page d'accueil du site.

FORUM DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU SUD DE L'OISE (20 NOVEMBRE 2016)

L'AMAP a participé au forum du développement durable qui s'est déroulé au lycée agricole d'AIRION à FITZ JAMES, près de CLERMONT de L'OISE, le samedi 19 novembre 2016, pour assister aux conférences et échanges avec les autres réseaux œuvrant pour le développement durable dans l'Oise.

Michelle Calmard, Claire Venisse et Pascal Lambert s'y sont rendus l'après-midi, et le début de soirée, pour assurer le stand AMAP et participer aux débats.

SOIREE CINEMA-DEBAT DANS LE CADRE DU FESTIVAL « ALIMEN'TERRE » (MERCREDI 30 NOVEMBRE 2016)

Projection du film « 10 BILLIONS - WHAT'S ON YOUR PLATE ?/ALIMENTERRE », suivi d'un débat avec Emmanuel Crucifix et un professeur du lycée d'Airion au cinéma de PONT STE-MAXENCE.

Le synopsis : en 2050, nous serons 10 milliards d'êtres humains sur cette planète, comment allons-nous nourrir tout le monde ? Pour répondre à cette question, l'auteur plonge au cœur des systèmes alimentaires mondialisés, et part à la rencontre des alternatives possibles.....

Nous étions nombreux (plus de 50 personnes), dont une bonne moitié venant des amap du sud de l'Oise. Pour notre AMAP, Anne-Marie et Claude WATTELLIER, Valérie et Pascal LAMBERT, Marie-Hélène CUQUEMELLE, Etienne LONGA, Michelle CALMARD et Claire VENISSE, s'y sont rendus.

Nous vous incitons à prendre connaissance de ce film qui est accessible dans certaines salles de cinéma, ou en vidéo ultérieurement.

Un débat a donc eu lieu, suivi d'un buffet avec un spécial « mix de 3 soupes » réalisées par Anne-Marie WATTELLIER pour l'amap de SENLIS (avec les légumes de Nicolas), ainsi que les AMAP de VERNEUIL EN-HALATTE et CREIL, du pain, fromage et desserts, boissons bio et les nouvelles bières brassées sur Chantilly proposées par l'amap de PONT ou CREIL.

AGENDA : MANIFESTATIONS POUR 2017

Salon du jardin

A l'unanimité l'inscription de notre AMAP, a été acceptée pour obtenir un stand au « Salon du jardin de Senlis », début avril 2017. La date correspond au début de la nouvelle saison pour les contrats légumes, et augmentera les chances de faire venir de nouveaux adhérents sur le contrat légumes.

Autres manifestations

Pascal Lambert, propose différentes dates sur le premier semestre 2017 afin d'entretenir la convivialité de notre association.

- l'AMAP offre **galettes et couronnes des rois** aux amapiens lors de la distribution du jeudi 5 janvier 2017.
- **Soirée des producteurs** : jeudi 6 avril 2017.
- **Buffet campagnard** : jeudi 22 juin 2017.

Toutes les salles du rez-de-chaussée du centre de rencontres seront réservées pour ces événements

Pour en terminer avec ce sujet, Pascal Lambert précise que nous serons au **forum des associations** de Senlis début septembre 2017, comme chaque année.

La réservation des salles pour l'année 2017 va se faire dès à présent, puisque les élections présidentielles et législatives vont exiger davantage d'occupation de salles. Nous devons agir de la sorte dorénavant pour toutes nos dates jusqu'en juin 2017.

Le bilan moral est approuvé et voté à l'unanimité

3 - RENOUELEMENT DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU :

Marine LONGA démissionne de sa fonction de trésorière.

Estelle MASMONDET est élue à l'unanimité Trésorière dans le nouveau bureau.

Il est entendu que Pascal Lambert, Président de l'AMAP les Paniers de Séraphine, bénéficiera de la délégation de signature pour les opérations bancaires, de la même manière, Estelle MASMONDET, la Trésorière nouvellement élue par l'assemblée bénéficiera de cette délégation.

Laure CAMBRESY et Claire VENISSE sont reconduites dans leur fonction de Secrétaires de l'AMAP.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs démissionnaires :

Marine LONGA et Céline JEZEQUEL (qui cède sa fonction de référente pour les contrats légumes à Anne-Marie Wattelier.)

Administrateurs entrants :

Anne-Marie WATTELIER et Estelle MASMONDET sont élues au sein du Conseil d'administration à l'unanimité.

Tous les autres membres du CA sont reconduits dans leur fonction, à l'unanimité.

Nous concluons par un apéritif dînatoire avec soupe, fromage et pain de nos producteurs et boissons bio.

**La séance est levée à 12h15.
Senlis, le 3 décembre 2016**

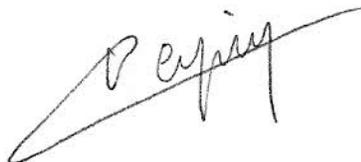
Le Président

Pascal Lambert



La Secrétaire

Claire Venisse



La Secrétaire-Adjointe

Laure Cambrésy

